

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00023

Numéro SIREN : 340 357 052

Nom ou dénomination : AGS MARTINIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2024 sous le numéro de dépôt 1219

AGS MARTINIQUE

SARL au capital de 395.968 Euros
Siège social : Zone Industrielle Place d'Armes
93232 LE LAMENTIN – MARTINIQUE

RCS FORT DE FRANCE 340 357 052

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 JANVIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DEUX JANVIER,
A HUIT HEURES,

La société MOBILITAS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.775.000,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 950 026 104, dont le siège se situe 14 rue Denis Papin à Beauchamp (95250) et propriétaire de 24.748 parts sociales composant la totalité du capital social de la SARL AGS MARTINIQUE, est présente et représentée par Monsieur Cédric CASTRO, en sa qualité de Président du directoire, dûment habilité à cette fin,

Agissant en sa qualité d'Associé Unique de la SARL AGS MARTINIQUE, a pris les décisions suivantes, concernant l'ordre du jour rappelé ci-dessous :

- ω Démission de Monsieur Michel BREMOND de ses fonctions de co-gérant,
- ω Nomination de Monsieur Karl ADELAIDE aux fonctions d'attestataire de capacité,
- ω Pouvoirs à donner.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Michel BREMOND prend acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de la SARL AGS MARTINIQUE à compter du 31 janvier 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Karl ADELAIDE, né le 14 avril 1991 à Le Lamentin en sa qualité de co-gérant, assurera à compter du 31 janvier 2024, la fonction de gestionnaire de transports et répondra ainsi des missions afférentes, notamment :

- La gestion et l'entretien des véhicules affectés à l'activité de transport de l'entreprise ;
- La vérification des contrats et des documents de transport ;
- La comptabilité de base ;

- L'affectation des chargements ou des services aux conducteurs et aux véhicules ;
- La vérification des procédures en matière de sécurité.
- Mise en place des normes de sécurité et de transport :
 - Respecter la réglementation sur la coordination des transports et le code de la route en France et en Europe.
 - S'assurer de la mise en conformité des véhicules automobiles spécialement en ce qui concerne les titres de circulation, les équipements et la conformité avec la réglementation.
 - S'assurer du respect de la réglementation relative à toute installation et tous matériels mis à votre disposition et des précautions à prendre relativement à l'exploitation, l'équipement, l'entretien et l'utilisation de ces matériels.
 - S'assurer du respect des autorisations administratives d'exercer et d'exploiter l'activité de transport et de déménagement
 - Respecter la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel relevant de votre autorité ainsi que toute personne se trouvant dans les installations où s'exerce l'activité dont vous êtes responsable, spécialement dans l'agence et sur les chantiers, en vue notamment, de ne pas mettre en danger la personne d'autrui.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

SA MOBILITAS

Représentée par Monsieur Cédric CASTRO

